

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 015-211500855-20250401-BP_2025-BF



2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGETS PRIMITIF 2025





Instruction comptable : M57

Population avec double comptes : 492 habitants (INSEE 2025) – 532 (DGF 2024) – 529 (estimation DGF 2025)

Catégorie démographique de –3 500 habitants

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGETS PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des prévisions de dépenses et des recettes de l'année 2025.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

DEPENSES :

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 607 916 € pour 2025

Elles sont inférieures de 0.8 % à celles de 2024

Les dépenses budgétaires peuvent être regroupées en huit catégories principales :

- 011 les charges à caractère général (frais de combustible carburant, achat de petit matériel, entretiens et réparations, assurances)
- 012 Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- 065 Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus)
- 066 Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de ligne de trésorerie...)
- 067 Les charges exceptionnelles
- 042 Les charges d'ordre (dotations aux amortissements et provisions)
- 023 Virement à la section d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	BP+DM 2024 en €	BP 2025 en €
011	Charges à caractère général	173 455,00	162 750
012	Charges de personnel et frais assimilés	239 000,00	240 236
065	Autres charges de gestion courante	55 973,00	58 805.48
066	Charges financières	13 050,00	15 084
067	Charges exceptionnelles	100,00	100
068	Dotations aux provisions et dépréciation	100,00	99.40
023	Virement à la section d'investissement	119 437.80	120 411.59
042	Opé . d'ordre de transfert entre sections	11 554.20	10 429.53
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		612 670 €	607 916 €

RECETTES :

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 607 916 € pour 2025 dont 55 136,14 € de report 2024.

Elles sont inférieures de 0.8 % par rapport à celles de 2024.

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles ou d'ordre peuvent être regroupées en huit catégories principales.

- 70 Produit des services (redevance périscolaire cantine et garderie...)
- 73 produits issus de la fiscalité directe locale (TFB TFNB, taxe sur les pylônes...)
- 74 Dotations et participations de l'Etat
- 75 Produits de gestion courante (revenus des immeubles...)
- 76 Les produits financiers
- 77 Produits exceptionnels
- 013 Atténuation de charges (Indemnité agence postale remboursement rémunération personnel)
- Recettes d'ordre

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024 en €	BP 2025 en €
013	Atténuations de charges	18 000,00 €	24 688.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	30 570 €	33 560 €
73	Impôts et taxes	10 235 €	19 601 €
731	Imposition directes	318 439 €	317 487 €
74	Dotations et participations	139 399.86 €	107 805 €
75	Autres produits de gestion courante	40 800 €	48 350.47 €
76	Produit financier	-	14.00 €
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	55 136.14 €	56 410.53 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	612 670 €	607 916 €

Section d'investissement

DEPENSES :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 521 069 € soit une diminution de 24.2 % par rapport à 2024

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 150 952 €, les dépenses nouvelles sont de 370 117 €.

Chapitre	Intitulé	Prévisions BP 2024 (BP + DM + RAR N-1)	Restes à réaliser au 31/12 -	Prévisions BP 2025
204	Immobilisations incorporelles : frais étude ; subvention d'équipement (éclairage public)	14 115,00	/	16 000
21	OPNI Immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	23 242
immobilisation corporelle Détail par opération	N° : 10029 COLOMBARIUM			10 000
23	N° : 10001 TRAVAUX DE VOIRIE	99 276,60	65 952,00	31 875
Immobilisation incorporelle Détail par opération	N° : 10004 CANTINE ET MISE AUX NORMES	25 000,00	0,00	4000
	N° : 10021 AMENAGEMENT PLACE EGLISE	130 000,00	0,00	/
	N° : 10024 REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE	193 500,00	0,00	196 000
	N° : 10026 STREET ART	8 000,00	0,00	/
	N° : 10027 ACQUISITION BATIMENT RAYMOND	100 000,00	85 000,00	/
	N° : 10028 SALLE COMMUNALE	7 000,00	0,00	/
16	Emprunts et dettes assimilées	60 700,00	0,00	89 000
001 Solde d'exécution négatif reporté		35 075,40	/	/
Sous total		687 667,00	150 952,00	370 117,00
Total des dépenses de la section d'investissement 2025			521 069 €	

Les principaux investissements 2025 seront les suivants :

Réhabilitation de l'ancienne Mairie
Travaux de Voirie
Colombarium

196 000 €
31 875 €
10 000 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 015-211500855-20250401-BP_2025-BF

RECETTES :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 521 069 € soit une diminution de 24.2 % par rapport à 2024
Les restes à réaliser en recettes sont de 21 983 €, les recettes nouvelles sont de 499 086 €

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	BP 2025
13	Subventions d'investissement	236 249,00	85 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	235 700,60	150 000,00
10	Dotations diverses (FCTVA, taxe aménagement, excédent de fonctionnement ...)	84 725,40	93 237,62
021	Virement de la section de fonctionnement	119 437,80	120 411,59
040	Opération d'ordre de transfert entre section	11 554,20	10 429,53
001	Solde d'exécution n-1	-	39 307,26
SOUS TOTAL			499 086 €
RESTE A REALISER N-1			21 983 €
TOTAL recettes d'investissement			521 069 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

En 2025 le budget annexe du lotissement s'équilibre en recettes et dépenses en **section de fonctionnement à la somme de 8956.13 € et en section d'investissement à la somme de 8956.13 €** dont 8956.13 € de déficit reporté de 2024.

Dans l'optique de la clôture du budget lotissement la commune prend en charge sur le budget principal le depuis 2022 et jusqu'en 2025 (8 873 € par an). La commune prendra en charge l'apurement de la dette d'un montant de 8956.13 en 2025.

La clôture du budget interviendra au 31 décembre 2025

Option TVA - inscriptions HT		Lotissement LABROUSSE	
Budget Annexe - Année 2025			
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
1641	Emprunts auprès établissements de crédit	0,00	1641 Emprunts auprès établissements de crédit 0,00
168748	Avance remboursable de la collectivité		168748 Avance remboursable de la collectivité
001	Déficit reporté	8 956,13	001 Excédent reporté 0,00
3355	Travaux en cours		3355 Travaux en cours
3555	Terrains aménagés	0,00	3555 Terrains aménagés 8 956,13
040	Stocks	0,00	040 Stocks 8 956,13
	Total	8 956,13	Total 8 956,13
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6015	Terrains à aménager		7015 Vente de terrains aménagés
6045	études et prestations de services		73968 Reversement de TVA trop payé
605	équipements et travaux		74718 Subvention Etat - autres
608	frais accessoires		7472 Subvention Région
	affichage - assurances		7473 Subvention Département
	Transfert de charges financières		74748 Subvention Commune - autres
627	Services bancaires et assimilés		74751 Subvention COM COM
6358	Reversement de TVA trop perçue		7476 Autres subventions
011	Charges à caractère général	0,00	
7133	Variation en - cours de production		7133 Variation en - cours de production
71355	Variation stocks terrains aménagés	8 956,13	71355 Variation stocks terrains aménagés 0,00
042	Stocks	8 956,13	042 Stocks 0,00
6522	Reversement de l'excédent	0,00	758 Autres produits gestion courante, écarts TVA 0,00
658	Autres charges de gestion courante, écarts TVA	0,00	75822 Prise en charge du BA par BP 8 956,13
65	Autres charges de gestion courante	0,00	774.. Subvention exceptionnelle de la collectivité 0,00
6611	frais financiers	0,00	796 Transfert de charges financières
668	charges financières		
678	charges exceptionnelles		
002	déficit reporté	0,00	002 Excédent reporté 0,00
	Total	8 956,13	Total 8 956,13

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 015-211500855-20250401-BP_2025-BF

Autofinancement

Le prélèvement 2025 sur les recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement s'élève à 120 411.59 € (contre 119 437.80 € en 2024).

La CAF nette est destinée en premier lieu à financer les besoins de financement en investissement du budget en complément éventuellement de ressources extérieures telles que les emprunts ou les subventions.

Dans le cas où les besoins de financements sont couverts, la CAF nette servira à alimenter la trésorerie de la collectivité pour des besoins futurs.

La capacité d'autofinancement brute (Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement) s'élève à 102 490.33 €

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette 2024 (elle représente la CAF brut après le paiement du montant du capital de l'emprunt) s'élève à $102\,490.33 - 59\,186,00 = 43\,304.33$ €

Endettement

Au 1er janvier 2024, l'encours de la dette s'élevait à 412 957 €

En 2024, il a été remboursé :

En capital 59 186,00€

En intérêts 9 413,75€

Total : 68 599.75 €

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette est alors passé à un montant de 344 357.25 €.

Fin 2024, la commune a eu recours à deux nouveaux emprunts pour financer les programmes d'investissement.

L'encours de dette au 01/01/2025 sera donc plus élevée avec un montant de 522 561.92 €

En 2025, il sera remboursé :

En capital 76 146.19€

En intérêts 9 536.10€

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette (Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute).

C'est le nombre d'années nécessaires pour qu'une collectivité se désendette en y consacrant la totalité de son épargne.

Pour rappel, on considère que la situation d'une collectivité commence à être inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 8 annuités.

AU 31/12/2024 La commune est à 5,09 annuités

Taux d'imposition

Pour rappel : Le calcul se base sur la moitié de la valeur locative du bien, révisée chaque année par le ministère de l'économie pour tenir compte de l'inflation. On applique ensuite à cette base le taux d'imposition fixé par chaque collectivité locale.

La municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux. Les taux restent donc inchangés en 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation			13,36 (Résidence Secondaire)	13,36 (Résidence Secondaire)	13,36 (Résidence Secondaire)
Taxe foncière bâtie	50,98	50,98	50,98	50,98	50,98
Taxe foncière non bâtie	130,54	130,54	130,54	130,54	130,54

Pour rappel, la loi de Finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux jusqu'en 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022.

Aussi, dès 2023, le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires n'est plus gelé. Les collectivités doivent alors se prononcer sur ce taux dans leurs délibérations.